



**District de l'Aude
de Football**



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

Commission Départementale à l'Arbitrage

PROCES VERBAL N° 05 – Vendredi 11 octobre à 21h15

Présents : Maxime KERROUX - Radouane MOUSSAOUI

Manquements :

Un arbitre D2 est sanctionné pour « indisponibilité tardive » .

Le 27/09/2024, cet arbitre a saisi une indisponibilité pour le week-end du 13 et 14 octobre 2024.

À ce jour, aucun justificatif n'a pu être fourni. En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CDA décide : - D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation sur le week-end du 2 et 3 novembre 2024.

Le Secrétaire délégué

MOUSSAOUI Radouane

Le Président

KERROUX Maxime